

Tout Personnel

septembre 2011 - N° 74

## DES ELECTIONS IMPORTANTES

Quasiment toute la fonction publique votera le 20 octobre 2011. Ces élections permettront de cerner la représentativité des organisations syndicales. A l'ONF, comme ailleurs, les listes sont maintenant déposées ; les professions de foi avec le matériel de vote vous parviendront très prochainement. Au SNU, il nous a semblé nécessaire de vous donner quelques éléments pour comprendre le déroulement de ces scrutins.

### Des élections pour les Comités Techniques.

Chaque électeur sera amené à voter deux fois. Une fois pour le Comité Technique Central et une autre fois pour le CT de son territoire ou sa région. **Vous recevrez pour cela du matériel électoral distinct par scrutin : A NE PAS MELANGER.**

Votre vote **pour le CT Central** sera à renvoyer, par courrier, à une adresse postale parisienne. Le vote se fera pour une liste nominative qui ne supportera aucune surcharge ni rature sous peine de nullité.

Pour **les élections CT territoriaux, régionaux (Corse et DOM) ou Siège**, le dépouillement aura lieu sur la région ou la DT concernée. Vous aurez ainsi une deuxième enveloppe à envoyer à une adresse postale locale.

Toutes les listes sont nominatives, avec des listes de noms présentés par les organisations syndicales, excepté pour la Corse et les DOM où c'est un scrutin sur sigle qui est organisé du fait du nombre de personnels inférieur à 100 dans ces régions. Là aussi, aucune rature ni surcharge sur le bulletin ne sera autorisée.

**N'oubliez donc pas de voter pour les deux élections, locale et nationale !**

### Des élections pour les Commissions Administratives Paritaires Centrales

#### et la Commission Consultative Paritaire

En plus des deux votes pour les élections CT, les techniciens forestiers, les attachés, les IAE et les contractuels de droit public auront encore la chance de voter pour les élections des CAPC et de la CCP.

Là aussi, pas de surcharge ni de rature. Votre vote sera transmis sur une boîte postale parisienne spécifiquement identifiée.

Pour ces différents votes, chaque enveloppe doit avoir une couleur différenciée pour éviter les erreurs.

Selon mon corps, je suis donc amené à **votez**  **deux ou trois fois**  
**avant le 20 octobre 2011.**

## Le matériel de vote

Il doit vous parvenir cette semaine. Dans l'hypothèse, où vous ne recevez rien manifestez vous et faites le savoir au secrétaire régional du SNUPFEN Solidaires et au RH local, ou au 01.40.19.59.69 numéro du SNU à Paris.

## Élections aux Comités Techniques, CAPC et CCP

### Modalités de la consultation 2011

Attention, contrairement aux années précédentes, VOUS êtes appelé à vous prononcer 2 fois :

D'une part pour le comité technique central (DG) et d'autre part, pour le comité technique de votre région, DT ou du Siège.

Pour le reste, rien ne change :

1- Faire son choix (**SNUPFEN**)

2- Glisser le bulletin (**SNUPFEN**) dans l'enveloppe de couleur n°1 (en cas de scrutin de liste : ni radiat ion, ni adjonctions de noms, ni modification de l'ordre sinon le vote est nul)

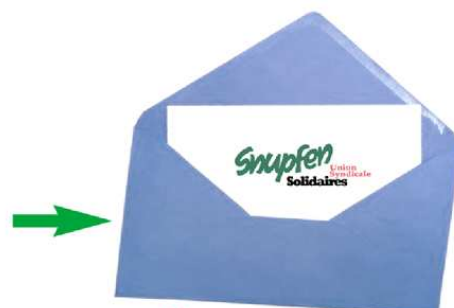
3- Glisser l'enveloppe de couleur n°1 contenant vot re bulletin (**SNUPFEN**) dans l'enveloppe n°2

4- Indiquer sur l'enveloppe n°2 vos nom, prénoms, corps, région. **Surtout, ne pas oublier de signer**

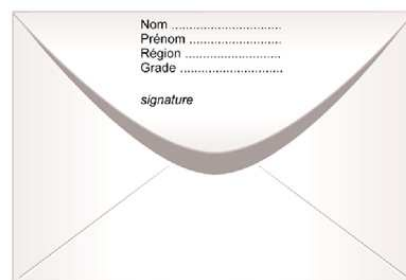
5- Placer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 de réexpédition. **Retourner le tout avant le 19 octobre**

6- Recommencer l'opération pour la seconde consultation sans oublier de voter **SNUPFEN**

Et voilà ...



Enveloppe n°1 contenant le bulletin de vote



Enveloppe n°2 contenant l'enveloppe de couleur

Expéditeur :	
Nom .....	
Prénom .....	
Région .....	
signature	
<b>OFFICE NATIONAL DES FORETS</b> 2 avenue de Saint Mandé	
7 5 5 7 0      PARIS CEDEX 12	

Enveloppe n°3 retour



**Quelle forêts pour nos enfants ?**

Le 20 Octobre 2011

Je vote pour MOI  
Je vote pour NOUS  
Je vote pour la FORET

**Je vote SNUPFEN-Solidaires !**

